

Séance du 18 février 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr GRENET, Maire-Président ; M. Millet -Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarès, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant ; Mme Lauqué à Mme Dumas ; M. Saussié à M. Soroste ; M. Causse à M. Pommiez ; Mme Chevrel à M. Lozano.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : **INFRASTRUCTURES et ESPACES PUBLICS – Convention avec l'Office public de l'habitat pour l'entretien de plaines de jeux pour enfants**

Madame Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le service espaces verts de la Ville de Bayonne entretient et vérifie l'ensemble des équipements de jeux pour enfants installés dans les écoles maternelles, crèches, haltes garderies ou plaines de jeux de la ville.

Il assure également pour l'Office public de l'habitat, par le biais d'une convention, l'entretien des plaines de jeux installées sur ses espaces ludiques.

La convention précédemment établie étant arrivée à son terme, je vous propose donc de la renouveler dans les mêmes conditions, à savoir pour les plaines de jeux suivantes :

- Habas-la-Plaine : 3 plaines de jeux
- Codry : 1 plaine de jeux
- Le Bedat : 1 plaine de jeux
- La Citadelle : 1 plaine de jeux

La redevance d'entretien reste fixée à 10 % de la valeur TTC des équipements (matériel neuf, fourniture et pose) sur 12 mois, soit une redevance annuelle de 8 000 € pour une valeur totale des équipements de 80 124,50 € TTC.

En conséquence, je vous demande d'approuver les termes de la nouvelle convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.